



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

---

V I E N N E

---

2025

**Trente-deuxième  
réunion du Conseil ministériel  
4 et 5 décembre 2025**

**Décisions du Conseil ministériel**

**Déclarations de la Présidente en exercice de l'OSCE et des  
délégations**

**Rapports au Conseil ministériel**

**Vienne 2025**

5 December 2025

FRENCH  
Original: ENGLISH

MC32FW39

# TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
I. DÉCISIONS DU CONSEIL MINISTÉRIEL	
Décision n° 1/25 sur la clôture du Processus de Minsk de l'OSCE, du mandat du Représentant personnel de la Présidence en exercice de l'OSCE pour le conflit dont la Conférence de Minsk de l'OSCE est saisie et du mandat du Groupe de planification de haut niveau .....	3
Décision n° 2/25 sur les dates et lieu de la prochaine réunion du Conseil ministériel de l'OSCE.....	5
II. DÉCLARATIONS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE DE L'OSCE ET DES DÉLÉGATIONS	
Déclaration liminaire de la Présidente en exercice de l'OSCE.....	9
Déclaration de la délégation danoise (également au nom de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, de la Bulgarie, de Chypre, de la Croatie, de l'Espagne, de l'Estonie, de la Finlande, de la France, de la Grèce, de l'Irlande, de l'Italie, de la Lettonie, de la Lituanie, du Luxembourg, de Malte, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la Roumanie, de la Slovaquie, de la Slovénie, de la Suède et de la Tchéquie) .....	14
Déclaration de la délégation de la Fédération de Russie (également au nom de l'Azerbaïdjan, du Belarus, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan, de la Serbie, du Tadjikistan et du Turkménistan) .....	17
Déclaration de la délégation roumaine (également au nom de la Moldova et de l'Ukraine) .....	19
Déclaration de la délégation française (également au nom de l'Albanie, de l'Allemagne, de l'Andorre, de l'Autriche, de la Belgique, de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, du Canada, de Chypre, du Danemark, de l'Estonie, de la Finlande, de la Grèce, de l'Islande, de la Lettonie, du Liechtenstein, de la Lituanie, du Luxembourg, de Malte, de la Moldova, du Monténégro, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, du Royaume-Uni, de Saint-Marin, de la Slovénie, de la Suède, de la Suisse et de la Tchéquie).....	21
Déclaration de la délégation biélorusse (également au nom de la Fédération de Russie).....	24
Déclaration de la délégation estonienne (également au nom du Danemark, de la Finlande, de l'Islande, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Norvège et de la Suède) .....	26
Déclaration de la délégation serbe .....	28
Déclaration de la délégation azerbaïdjanaise .....	30
Déclaration de la délégation finlandaise (également au nom de Malte et de la Suisse) .....	31
Déclaration de la Présidence suisse entrante à la trente-deuxième réunion du Conseil ministériel de l'OSCE.....	33

### III. RAPPORTS AU CONSEIL MINISTÉRIEL

Rapport du Secrétaire général à la trente-deuxième réunion du Conseil ministériel .....	39
Lettre du Président du Forum pour la coopération en matière de sécurité à la Ministre finlandaise des affaires étrangères, Présidente de la trente-deuxième réunion du Conseil ministériel de l'OSCE.....	42
Rapport sur la clôture du processus de Minsk, du mandat du Représentant personnel de la Présidence en exercice de l'OSCE pour le conflit dont la Conférence de Minsk de l'OSCE est saisie et du mandat du Groupe de planification de haut niveau.....	46

## **I. DÉCISIONS DU CONSEIL MINISTÉRIEL**



**DÉCISION N° 1/25**  
**CLÔTURE DU PROCESSUS DE MINSK DE L'OSCE, DU MANDAT DU**  
**REPRÉSENTANT PERSONNEL DE LA PRÉSIDENTE EN EXERCICE**  
**DE L'OSCE POUR LE CONFLIT DONT LA CONFÉRENCE DE MINSK**  
**DE L'OSCE EST SAISIE ET DU MANDAT DU GROUPE DE**  
**PLANIFICATION DE HAUT NIVEAU**  
(MC.DEC/1/25 du 1<sup>er</sup> septembre 2025)

Le Conseil ministériel,

Prenant note de la lettre conjointe des ministres des affaires étrangères de la République d'Arménie et de la République d'Azerbaïdjan, qui figure dans les documents publiés sous les cotes SEC.DEL/315/25 et SEC.DEL/316/25,

Constatant que le Processus de Minsk de l'OSCE, le mandat du Représentant personnel de la Présidence en exercice de l'OSCE pour le conflit dont la Conférence de Minsk de l'OSCE est saisie et le mandat du Groupe de planification de haut niveau ne sont plus pertinents compte tenu des changements fondamentaux intervenus dans la situation ayant conduit à leur création,

1. Déclare nulles et non avenues les conclusions de la Première réunion supplémentaire du Conseil de la CSCE, tenue à Helsinki le 24 mars 1992, relatives à la convocation à Minsk d'une conférence placée sous les auspices de la CSCE (OSCE), ainsi que toutes les dispositions figurant dans les décisions et documents ultérieurs de l'Organisation découlant de cette décision ;
2. Décide de procéder à la clôture du Processus de Minsk de l'OSCE, du mandat du Représentant personnel de la Présidence en exercice de l'OSCE pour le conflit dont la Conférence de Minsk de l'OSCE est saisie et du mandat du Groupe de planification de haut niveau ;
3. Approuve les ressources financières telles qu'elles figurent dans le document publié sous la cote CIO.GAL/102/25, qui tient compte des incidences financières de la clôture du Processus et des mandats susmentionnés ;
4. Charge le Secrétariat de l'OSCE de mettre en œuvre les activités énoncées dans le document publié sous la cote CIO.GAL/102/25 et de rendre compte au Conseil permanent de l'achèvement de toutes les procédures prévues.

Pièce jointe à la décision MC.DEC/1/25

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE  
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE  
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET  
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Faite par la délégation arménienne :

« En ce qui concerne l'adoption de la décision du Conseil permanent relative à la clôture du Processus de Minsk de l'OSCE, du mandat du Représentant personnel de la Présidence en exercice de l'OSCE pour le conflit dont la Conférence de Minsk de l'OSCE est saisie et du mandat du Groupe de planification de haut niveau, la délégation arménienne souhaite faire la déclaration interprétative ci-après au titre du paragraphe IV.1 A) 6 des Règles de procédure de l'Organisation.

De concert avec l'Azerbaïdjan, l'Arménie a engagé la procédure d'adoption de cette décision à la suite de l'appel conjoint adressé à la Présidente en exercice de l'OSCE par les ministres des affaires étrangères respectifs de la République d'Arménie et de la République d'Azerbaïdjan, signé à Washington le 8 août 2025.

Le même jour, les ministres arménien et azerbaïdjanais des affaires étrangères ont paraphé le texte convenu de l'Accord sur l'instauration de la paix et des relations interétatiques entre la République d'Azerbaïdjan et la République d'Arménie.

L'apposition des paraphe s'est faite en présence du Premier Ministre de la République d'Arménie, du Président de la République d'Azerbaïdjan et du Président des États-Unis d'Amérique, qui ont également signé la Déclaration conjointe.

Dans la Déclaration conjointe, les parties prenantes ont reconnu la "nécessité d'ouvrir la voie vers un avenir meilleur, affranchi du conflit du passé, conformément à la Charte des Nations Unies et à la Déclaration d'Almaty de 1991". Elles ont affirmé que les conditions étaient réunies "pour commencer enfin à établir des relations de bon voisinage fondées sur le principe de l'inviolabilité des frontières internationales et de l'inadmissibilité du recours à la force ayant pour finalité de conquérir des territoires, après un conflit qui a causé d'immenses souffrances humaines". Elles ont souligné en outre que cette "réalité, qui ne saurait ni ne devrait jamais être reconsidérée, devrait contribuer à mettre fin à l'inimitié entre les deux nations".

Dans ce contexte, les ministres arménien et azerbaïdjanais des affaires étrangères ont lancé un appel conjoint à la clôture du Processus de Minsk et des mandats correspondants de l'OSCE, qui "ne sont plus pertinents compte tenu des changements fondamentaux intervenus dans la situation ayant conduit à leur création". En outre, ils ont confirmé leur "attachement commun à la Charte des Nations Unies et à l'Acte final d'Helsinki et leur volonté de poursuivre le processus de normalisation au niveau bilatéral".

Compte tenu de cette avancée historique, la République d'Arménie appelle de ses vœux la signature et la ratification rapides de l'accord de paix.

Merci ».

**DÉCISION N° 2/25**  
**DATES ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL**  
**MINISTÉRIEL DE L'OSCE**  
(MC.DEC/2/25 du 24 décembre 2025)

Le Conseil ministériel,

Décide que la trente-troisième réunion du Conseil ministériel de l'OSCE se tiendra à Lugano les 3 et 4 décembre 2026.

**Pièce jointe à la décision MC.DEC/2/25**

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE**  
**DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE**  
**DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET**  
**LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Faite par la délégation de la Fédération de Russie :

« S'étant associée au consensus sur l'adoption de la décision du Conseil ministériel relative aux dates et au lieu de sa prochaine réunion, la Fédération de Russie veut croire que, pour tout ce qui concerne l'action de l'OSCE, la Suisse se conformera strictement au mandat de la Présidence en exercice tel qu'il est défini dans la Décision ministérielle adoptée à Porto en 2002, qu'elle tiendra compte avant tout du point de vue des 57 États participants de l'OSCE et qu'elle ne cherchera pas à promouvoir sa propre vision ni celle de l'Union européenne.

Nous souscrivons à cette décision à condition que le droit de participer pleinement à la réunion du Conseil ministériel à Lugano soit garanti à toutes les délégations.

Je demande que la présente déclaration soit jointe à la décision adoptée et qu'elle soit publiée au journal de la séance spéciale du Conseil permanent de ce jour. »



## **II. DÉCLARATIONS DE LA PRÉSIDENTE EN EXERCICE DE L'OSCE ET DES DÉLÉGATIONS**



## **DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA PRÉSIDENTE EN EXERCICE DE L'OSCE**

(MC.DEL/2/25 du 4 décembre 2025)

Mesdames, Messieurs,  
Chers collègues,

Lorsque la Finlande a accédé à la Présidence de l'OSCE, nous nous sommes clairement engagés à :

- Défendre les principes fondamentaux de l'Organisation.
- Régler les problèmes urgents qui se posent actuellement.
- Préparer l'Organisation à relever les défis futurs.

Ces engagements nous ont servi de boussole dans le cadre de toutes les activités que nous avons menées cette année. Le respect des principes d'Helsinki a été le fondement de notre action. Ces principes définissent l'objectif et établissent la légitimité de l'OSCE.

Face aux nombreuses remises en question de l'utilité de l'Organisation en tant qu'enceinte de coopération, la Finlande a répondu par l'action. Nous nous sommes montrés inclusifs, transparents et fidèles à ces principes ; nos travaux ont toujours été fondés sur le droit international et sur nos engagements communs.

Tout au long de notre présidence, nous avons eu à cœur d'apporter un soutien à l'Ukraine et de faire en sorte que la Russie ait à rendre des comptes pour les violations du droit international qu'elle commet.

La visite en Ukraine que j'ai effectuée quelques jours après ma prise de fonction témoigne de cet engagement. J'ai pu constater personnellement les destructions causées par la guerre, en particulier lors de la visite que j'ai effectuée dans un hôpital pour enfants. Je n'oublierai jamais la terreur qui est apparue dans le regard de la petite Marija au moment où des sirènes ont commencé à mugir.

Le rapatriement des enfants ukrainiens a constitué une priorité essentielle. Dans le cadre de son programme de soutien à l'Ukraine, l'OSCE apporte une assistance en matière d'enregistrement des enfants portés disparus et de réadaptation des enfants rapatriés. Nous nous félicitons de l'adhésion de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE à la Coalition internationale pour le rapatriement des enfants ukrainiens.

Par ailleurs, le Mécanisme de Moscou a joué un rôle crucial dans l'établissement des responsabilités – non seulement en ce qui concerne les déportations, mais aussi pour ce qui est des détentions arbitraires de civils et du traitement réservé aux prisonniers de guerre. La collecte d'éléments de preuve et d'informations relatives aux violations est un processus de longue haleine. Le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme mène des travaux dans ce domaine depuis des années et nous lui en sommes reconnaissants. Ces travaux se poursuivront.

Chers collègues,

Notre engagement s'est traduit en actes dans chacune des régions de l'espace de l'OSCE.

Dans la République de Moldova, nous avons souligné que le processus de règlement transnistrien était entre les mains des autorités moldoves et que nous contribuerions à redynamiser ce processus dans le cadre d'un dialogue entre les parties facilité par l'OSCE. Nous rappelons à la Russie qu'à l'issue du Sommet d'Istanbul, tenu en 1999, elle s'est engagée à retirer ses forces et à détruire ses équipements militaires sans conditions et sans délai.

L'OSCE et sa mission sont prêts à démanteler le dépôt de Cobasna, qui présente par ailleurs un risque environnemental pour la population locale. Nous avons proposé qu'un expert inspecte le site.

Dans le Caucase du Sud, j'ai constaté que des progrès encourageants ont été accomplis dans le cadre des négociations sur le processus de paix menées par l'Arménie et l'Azerbaïdjan. En août, nous avons convenu par consensus de mettre fin au mandat des structures de Minsk chargées du conflit dans le Haut-Karabakh. Cette mesure cruciale a favorisé le processus de paix et a permis d'éliminer un obstacle majeur à l'adoption du budget de l'OSCE.

En Géorgie, nous continuons de maintenir fermement notre engagement en faveur de la souveraineté et de l'intégrité territoriale. Dans le cadre des Discussions internationales de Genève et du Mécanisme de prévention et de règlement des incidents, nous avons encouragé la collaboration avec la société civile et étudié les possibilités offertes par la diplomatie de l'eau. Ma visite a également été l'occasion d'évoquer l'érosion de la démocratie et le rôle essentiel que jouent la société civile et la liberté des peuples.

En Asie centrale, nous avons encouragé l'intensification de la coopération régionale et partagé les meilleures pratiques fondées sur le modèle nordique de coopération. L'accord trilatéral de délimitation des frontières conclu par la République kirghize, le Tadjikistan et l'Ouzbékistan crée davantage de possibilités de coopération régionale. Nous saluons cette avancée majeure.

En Europe du Sud-Est, nous avons coopéré avec des pays à des moments critiques de leur vie politique : nous avons notamment aidé la Bosnie-Herzégovine à maintenir l'ordre constitutionnel, renforcé le dialogue social en Serbie et appuyé les efforts consentis au Kosovo pour régler la crise politique et institutionnelle.

Dans l'ensemble de l'espace de l'OSCE, les opérations de terrain demeurent essentielles. Elles sont nos oreilles et nos yeux dans des lieux où, souvent, il n'y a pas d'autres acteurs. De l'Asie centrale aux Balkans occidentaux, les opérations de terrain offrent un appui concret dans des domaines aussi divers que la sécurité environnementale, l'inclusion des jeunes et la liberté des médias.

Chers collègues,

La Finlande n'a ménagé aucun effort pour que le budget 2025 de l'OSCE puisse être approuvé. Notre proposition unifiée a recueilli l'appui de tous les États sauf un. Or, à l'OSCE, les décisions ne se prennent ni à deux ni à 56, mais à 57. Cela vaut également pour la sélection de la Présidence pour 2027.

Nous poursuivrons nos efforts. En effet, un budget n'est pas qu'une série de chiffres : il est l'expression de la transparence, des réformes et des forces vives de l'Organisation. En outre, nous avons besoin de prévisions stratégiques portant sur une période plus longue qu'une année. Je vous exhorte toutes et tous à participer de manière constructive à la sélection de la Présidence pour 2027.

Les discussions d'Helsinki+50 ont été l'une des pierres angulaires de notre présidence. Elles ont porté sur l'avenir de l'OSCE et ont renforcé le sentiment des États participants d'être parties prenantes au processus. Dans leur immense majorité, les réactions ont été positives.

Par ailleurs, nous avons établi le Fonds Helsinki+50, pour lequel des promesses de dons de plus de 17 millions d'euros ont déjà été faites par 17 pays, y compris la plupart des principaux donateurs. L'objectif de ce fonds est de renforcer la capacité opérationnelle et l'orientation stratégique de l'OSCE. Ces dons ne sont pas simplement des ressources: ils sont le signe d'une volonté renouvelée d'assurer l'avenir de l'OSCE. Nous invitons tous les donateurs à adhérer à cette initiative.

Cette année, nous avons souligné l'importance que revêtent les opérations de terrain de l'OSCE, les institutions autonomes et la société civile. Elles contribuent à promouvoir les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit, qui sont les piliers de la sécurité globale.

En mai, nous avons lancé la feuille de route de l'OSCE pour la mise en œuvre des engagements en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité et, aujourd'hui, nous présentons la feuille de route de l'OSCE pour le renforcement des activités menées par l'Organisation en faveur des jeunes, de la paix et de la sécurité. Nous avons également publié des recommandations sur la collaboration avec la société civile et l'amélioration de l'accessibilité dans l'intérêt des personnes en situation de handicap.

Je vous encourage toutes et tous à prendre plus amplement connaissance de ces documents, que vous pourrez consulter en utilisant les codes QR correspondants imprimés sur les cartes de visite qui se trouvent devant vous.

Je me propose maintenant de passer en revue les dimensions de l'OSCE :

- Dimension politico-militaire : nous avons approfondi nos recherches sur les menaces hybrides et la cybersécurité en y intégrant les activités visant à favoriser la résilience de l'Ukraine. Au cours du dernier trimestre de l'année, nous avons présidé le Forum pour la coopération en matière de sécurité et, dans ce contexte, nous nous sommes concentrés sur l'établissement des responsabilités et les tâches du commandement militaire.

- Dimension économique et environnementale : nous avons examiné les conséquences environnementales de la guerre menée par la Russie ainsi que les liens entre le climat et la sécurité.
- Dimension humaine : nous nous sommes intéressés en priorité à la liberté des médias, à la connaissance des médias et à la protection des défenseurs des droits de l’homme, mettant en relief les violations commises par la Russie.

Par ailleurs, nous nous sommes employés à renforcer la capacité de l’OSCE à faire face à une future situation d’après-guerre en Ukraine. Nous avons établi un plan d’intervention en cas de cessez-le-feu et avons coopéré avec des institutions autonomes en vue d’étendre l’appui offert.

Nous n’avons ménagé aucun effort pour obtenir la remise en liberté de Vadym Golda, Maksym Petrov et Dmytro Shabanov, trois membres du personnel de l’OSCE qui se trouvent encore en détention. Les familles respectives de ces trois hommes m’ont adressé une lettre, dont je me propose de vous lire un extrait qui m’a particulièrement émue : « Nous nous réveillons tous les matins en ne souhaitant qu’une seule chose : que nos proches reviennent à la maison. Mais ce qui nous attend, c’est de passer une journée de plus dans l’incertitude, la crainte et le silence. »

Conjointement avec le Secrétaire général de l’OSCE et avec nos partenaires, nous recourons à tous les moyens à notre disposition – notamment la voie diplomatique, aussi bien publique que privée – pour réclamer leur libération immédiate. Nous relançons cet appel aujourd’hui : ces personnes doivent être immédiatement libérées.

Chers collègues,

Dans le cadre des discussions d’Helsinki+50, vous avez réaffirmé que les principes d’Helsinki et le concept de sécurité globale demeurent valables et vitaux.

Trois des conclusions formulées à l’issue de ces discussions se sont particulièrement distinguées :

- Les principes d’Helsinki doivent continuer d’éclairer l’action de l’OSCE et les discussions à venir sur la sécurité européenne.
- L’OSCE est une enceinte essentielle favorisant un dialogue inclusif. Les principes et les engagements devraient offrir un cadre au dialogue et aux efforts consentis pour établir les responsabilités.
- Pour relever efficacement les défis actuels, l’OSCE doit se moderniser. Les discussions d’Helsinki+50 ont abouti à des propositions concrètes, dont certaines sont déjà en cours de mise en œuvre.

Nous devons toutefois aller plus loin. L’OSCE doit engager de véritables réformes pour tenir le choc pendant les cinquante années à venir. J’attends avec intérêt les discussions que nous consacrerons aujourd’hui à cette question pendant le déjeuner et propose que les progrès soient examinés à Lugano en 2026.

Chers collègues,

Je souhaite revenir sur un point que j'ai évoqué au début de mon intervention : les principes.

En Ukraine, la Russie viole tous les principes d'Helsinki. J'appelle chacune et chacun d'entre vous à aider l'Ukraine à instaurer une paix juste et durable dans les meilleurs délais. Je suis en effet convaincue que la façon dont cette guerre prendra fin ainsi que sa légitimité au regard du droit international et des principes de l'OSCE contribueront de manière décisive à façonner l'avenir de la paix et de la stabilité au sein de l'espace de l'OSCE et au-delà.

Nous pouvons faire mieux. Nous pouvons être plus audacieux.

Faisons honneur à l'esprit d'Helsinki en renforçant l'OSCE pour les décennies à venir. Employons-nous à défendre l'ordre international fondé sur des règles, non seulement en paroles, mais aussi en actes. Enfin, faisons en sorte que l'Organisation demeure capable, crédible et prête à réagir – maintenant et pendant les années à venir.

Je vous remercie.

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DANOISE  
(ÉGALEMENT AU NOM DE DE L'ALLEMAGNE, DE L'AUTRICHE,  
DE LA BELGIQUE, DE LA BULGARIE, DE CHYPRE, DE LA  
CROATIE, DE L'ESPAGNE, DE L'ESTONIE, DE LA FINLANDE, DE  
LA FRANCE, DE LA GRÈCE, DE L'IRLANDE, DE L'ITALIE, DE LA  
LETTONIE, DE LA LITUANIE, DU LUXEMBOURG, DE MALTE, DES  
PAYS-BAS, DE LA POLOGNE, DU PORTUGAL, DE LA ROUMANIE,  
DE LA SLOVAQUIE, DE LA SLOVÉNIE, DE LA SUÈDE  
ET DE LA TCHÉQUIE)**

(Annexe 2 au Journal CM (32) des 4 et 5 décembre 2025)

Merci, Monsieur le Président.

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États membres de l'Union européenne suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède, Slovaquie, Slovénie et Tchéquie.

L'Union européenne exprime sa gratitude à la Présidente en exercice, la Ministre des affaires étrangères Elina Valtonen, pour la manière dont elle a dirigé notre Organisation pendant une période difficile. Nous rendons aussi hommage à l'Ambassadeur Vesa Häkkinen et à toute son équipe à Vienne pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés afin de renforcer notre Organisation et de maintenir sa pertinence. Nous remercions également notre pays hôte, l'Autriche, pour l'accueil chaleureux dont nous avons tous bénéficié ces derniers jours et pour le soutien général qu'elle apporte à l'OSCE.

Le cinquantième anniversaire de l'Acte final d'Helsinki, célébré cette année à Helsinki, à Vienne et dans nombre de nos capitales, a été l'occasion de réaffirmer que ce texte n'a rien perdu de sa pertinence. Les principes d'Helsinki et le concept de sécurité globale restent valables et essentiels pour notre sécurité commune. Nous réaffirmons que les principes fondamentaux que sont la souveraineté, l'intégrité territoriale, le règlement pacifique des différends et le droit de chaque État de choisir librement ses propres arrangements en matière de sécurité constituent des obligations partagées qui ne sont ni négociables ni sujettes à réinterprétation. Nous nous félicitons du soutien massif apporté aux principes d'Helsinki au cours de la présente réunion du Conseil ministériel.

Nous nous réunissons à Vienne à un moment critique pour la sécurité européenne et mondiale. La guerre d'agression que la Russie continue de mener contre l'Ukraine constitue une violation flagrante du droit international et des principes de l'OSCE et des engagements pris à son égard, et continue d'être la cause de souffrances, de pertes civiles et de destructions immenses. L'Union européenne reste fermement attachée à l'instauration en Ukraine d'une paix globale, juste et durable, fondée sur les principes de la Charte des Nations Unies et du droit international. Nous réaffirmons notre soutien continu et indéfectible à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Nous soutenons également avec vigueur tous les efforts visant à préserver l'engagement continu de l'Organisation en Ukraine et le soutien ininterrompu qu'elle apporte

au pays. La direction, les structures exécutives et les institutions autonomes de l'OSCE doivent veiller à ce que l'Organisation continue d'apporter son assistance à l'Ukraine. Nous demandons que les responsables de tous les crimes internationaux et de toutes les violations et atteintes aux droits humains perpétrés dans le contexte de la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine aient à rendre des comptes. Par l'intermédiaire du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) et des mécanismes de la dimension humaine, l'OSCE peut continuer d'apporter sa précieuse contribution à cet égard. Nous restons profondément préoccupés par le sort des enfants ukrainiens déportés en Russie ou transférés de force dans les territoires ukrainiens temporairement occupés. Nous nous félicitons donc de l'événement parallèle consacré aux initiatives visant à assurer leur retour en toute sécurité en Ukraine, coparrainé par l'Union européenne et tous ses États membres.

Nous sommes solidaires de la Moldova qui, en tant que pays voisin, est confrontée aux graves répercussions de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine. L'Union européenne reste attachée à ce que la Moldova demeure un pays pacifique, prospère et résilient, et réaffirme sa détermination à aider la République de Moldova à défendre sa souveraineté et son intégrité territoriale, conformément à sa Constitution.

Comme de nombreux États participants l'ont rappelé, l'OSCE demeure indispensable par le rôle qu'elle joue dans la promotion de la paix et de la stabilité dans l'ensemble de la région ainsi que par le soutien qu'elle apporte aux États participants pour les aider à faire face à un large éventail de risques et de défis allant au-delà des risques militaires, tels que la cybersécurité, la manipulation des informations et l'ingérence par des entités étrangères, le recul démocratique, les restrictions imposées à la société civile et aux médias indépendants, ainsi que les incidences du changement climatique sur la sécurité.

Nous félicitons la Plate-forme de solidarité civique d'avoir organisé sa conférence parallèle de la société civile et apprécions sa contribution au Conseil ministériel, la Déclaration de Vienne. Nous réaffirmons le rôle crucial que jouent les organisations de la société civile et les défenseurs des droits humains dans la promotion de la responsabilité et le maintien de démocraties dynamiques.

Les défis présents dans l'espace de l'OSCE dépassent ses frontières. Il importe donc de renforcer notre collaboration avec nos partenaires méditerranéens et asiatiques. L'Union européenne s'est jointe à ses partenaires asiatiques pour réaffirmer que la sécurité de la région euro-atlantique et celle de la région indopacifique sont interdépendantes.

L'Union européenne soutient les efforts visant à renforcer l'efficacité et la fonctionnalité de l'OSCE, ainsi qu'à préserver ses réalisations, de même que les principes et les engagements convenus collectivement sur lesquels elle repose.

Nous saisissons cette occasion pour réaffirmer que nous soutenons sans réserve les travaux et les mandats des missions de terrain de l'OSCE et des institutions autonomes – le BIDDH, le Représentant pour la liberté des médias et le Haut-Commissaire pour les minorités nationales. Nous soulignons qu'il est de notre responsabilité commune de préserver la solidité de leurs mandats et de faire en sorte que ces institutions puissent fonctionner efficacement et être dotées de budgets adéquats. Nous avons soutenu les efforts déployés par la Finlande aux fins de l'adoption d'un budget unifié pour 2025 et regrettons qu'un consensus n'ait pas pu être atteint sur ce point. Nous invitons tous les États participants à respecter les engagements

auxquels ils ont souscrit et à doter l'OSCE de ressources adéquates, lui permettant de fonctionner efficacement dans ses trois dimensions et toutes ses structures.

Nous invitons également tous les États participants à reconnaître qu'il importe d'assurer la continuité de la direction de l'OSCE. Nous espérons que des progrès seront réalisés dans la désignation de la Présidence pour 2027 et exprimons notre plein soutien à la candidature de Chypre à la direction de l'Organisation.

Nous saluons l'attention particulière accordée par la Présidence finlandaise à la jeunesse, la paix et la sécurité, qui a débouché sur l'élaboration, à l'intention de l'ensemble des États participants de l'OSCE, de la Feuille de route pour l'intensification des efforts de l'Organisation dans ce domaine, qui vient d'être lancée au cours de la réunion du Conseil ministériel. L'Union européenne et l'ensemble de ses États membres ont convenu, à l'instar d'autres États participants, que les jeunes sont des partenaires importants pour la paix et la sécurité.

Nous remercions de nouveau nos collègues finlandais et nous nous réjouissons de travailler en étroite coopération avec la Présidence pour 2026, la Suisse.

Nous demandons que la présente déclaration soit jointe en annexe au journal de la réunion du Conseil ministériel.

**DÉCLARATION  
DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE  
(ÉGALEMENT AU NOM DE L'AZERBAÏDJAN, DU BÉLARUS, DU  
KAZAKHSTAN, DU KIRGHIZISTAN, DE L'OUZBÉKISTAN, DE LA  
SERBIE, DU TADJIKISTAN ET DU TURKMÉNISTAN)**

(Annexe 3 au Journal CM (32) des 4 et 5 décembre 2025)

Nous, Ministres des affaires étrangères de la Fédération de Russie, de la République d'Azerbaïdjan, de la République du Bélarus, de la République du Kazakhstan, de la République kirghize, de la République d'Ouzbékistan, de la République de Serbie, de la République du Tadjikistan, et du Turkménistan,

Soulignant la signification historique, pour l'ensemble de l'humanité, de la victoire sur le nazisme lors de la Seconde Guerre mondiale et rappelant à cet égard que l'année 2025 marque le 80<sup>e</sup> anniversaire de la Grande Victoire,

Reconnaissant l'importance des résultats de la victoire sur le nazisme en 1945 ainsi que des décisions rendues par le Tribunal de Nuremberg, qui visaient à prévenir la répétition des erreurs du passé et à préserver le monde du fléau de la guerre,

Notant avec préoccupation la propagation de divers mouvements et idéologies extrémistes à caractère raciste et xénophobe, notamment le néonazisme, lequel ne se limite pas à la glorification d'un mouvement appartenant au passé, mais constitue un phénomène contemporain dont les adeptes défendent des idées de supériorité nationale ou raciale,

Tenant compte de la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies du 17 décembre 2024 intitulée « Lutte contre la glorification du nazisme, du néonazisme et d'autres pratiques qui contribuent à alimenter les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée »,

Réaffirmons notre engagement à prévenir toute tentative de révision ou de déformation des résultats de la Seconde Guerre mondiale, ainsi que toute initiative tendant à minimiser la contribution des peuples de l'Union soviétique et des mouvements de libération des pays européens à la défaite du nazisme ;

Exprimons notre volonté de réprimer résolument les activités visant à la glorification du mouvement nazi, à la réhabilitation d'anciens membres de la Waffen-SS et de leurs complices, ainsi qu'à la négation des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité qu'ils ont commis ;

Sommes convaincus de l'importance du travail effectué auprès de la jeunesse, notamment dans le domaine de l'information, afin de prévenir la propagation de l'idéologie néonazie et du nationalisme agressif ;

Jugeons indispensable d'utiliser toutes les capacités de l'OSCE pour lutter contre la diffusion d'idées de supériorité raciale ainsi que les manifestations de racisme, de xénophobie et d'intolérance qui en découlent ;

Appelons la Présidence en exercice de l'OSCE ainsi que les responsables des structures exécutives de l'Organisation à évaluer objectivement les phénomènes liés au néonazisme, notamment la glorification et la réhabilitation des nazis et de leurs complices ;

Proposons de consolider les initiatives internationales visant à préserver la mémoire historique de la Seconde Guerre mondiale et à combattre toute forme de néonazisme.

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ROUMAINE (ÉGALEMENT AU NOM DE LA MOLDOVA ET DE L'UKRAINE)**

(Annexe 4 au Journal CM (32) des 4 et 5 décembre 2025)

Dans le contexte des débats du Conseil ministériel de l'OSCE, qui s'est tenu à Vienne les 4 et 5 décembre 2025, les Ministres moldave, roumain et ukrainien des affaires étrangères réaffirment leur attachement indéfectible aux principes de l'Acte final d'Helsinki ainsi qu'aux principes et engagements de l'OSCE.

Face à l'agression russe contre l'Ukraine et aux actions hybrides persistantes menées par Moscou en Moldova, en Roumanie et en Europe, nous réaffirmons notre détermination à mettre en œuvre des mesures visant à renforcer la sécurité et la résilience dans notre région et au-delà.

Nous renouvelons également notre soutien indéfectible à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, y compris ses eaux territoriales.

Au moment où la Russie mène des frappes combinées contre l'Ukraine, ses attaques par drones ont également des répercussions croissantes sur la sécurité d'autres États, notamment sous la forme de violations répétées de l'espace aérien de la Moldova et de la Roumanie. Dans ce contexte, la coordination étroite qui est assurée dans les formats bilatéraux et multilatéraux, notamment dans le cadre du « triangle d'Odessa », reste au cœur de nos efforts conjoints. La Russie a également multiplié ses violations de l'espace aérien des Alliés, des provocations qui ont poussé l'OTAN à réagir en lançant l'opération « Eastern Sentry » et en renforçant les capacités alliées sur le flanc Est.

Nos trois pays continueront à approfondir leur coopération pratique afin de renforcer la résilience dans la région et au-delà. Nous intensifierons également notre coordination afin de contrer les menaces hybrides provenant de la Fédération de Russie, notamment la désinformation et la manipulation de l'information étrangère, les cyberattaques et les pressions énergétiques, ainsi que les tentatives de déstabilisation de nos sociétés par des pressions politiques ou économiques. Face à la recrudescence des activités malveillantes de la Russie dans l'espace numérique, nous considérons qu'il est essentiel de faire progresser le dialogue que nous avons engagé en vue de l'établissement d'une alliance trilatérale en matière de cybersécurité.

L'énergie reste un pilier essentiel de notre coopération. Nous poursuivons donc nos efforts conjoints visant à renforcer la sécurité énergétique de la région, à réduire les vulnérabilités face aux pressions extérieures et à contrer l'instrumentalisation persistante de l'énergie par la Russie. En améliorant l'interconnexion des infrastructures, en renforçant la résilience des systèmes énergétiques, en diversifiant les sources et en sécurisant des voies d'approvisionnement stables et fiables, nous entendons construire un espace énergétique régional sûr, capable de résister à toute tentative de coercition ou de perturbation.

Nos pays continueront également à coopérer étroitement afin d'empêcher tout contournement des sanctions imposées à la Russie. Il est essentiel, pour notre sécurité nationale et européenne, de veiller à ce qu'aucun canal clandestin, aucune structure de

propriété opaque ni aucun autre mécanisme ne soit utilisé pour affaiblir les régimes de sanctions.

Nous insistons sur la nécessité de développer des infrastructures de transport transfrontalières, qui constituent une priorité stratégique pour nos trois pays. L'Ukraine se félicite du soutien constant de la Roumanie et de la Moldova à l'initiative des « corridors de solidarité ». Compte tenu des attaques persistantes de la Russie contre les infrastructures portuaires ukrainiennes, il demeure indispensable de renforcer la capacité des corridors de transport reliant l'Ukraine à la Moldova et à la Roumanie, afin de maintenir les flux de marchandises, de sécuriser des voies d'exportation vitales, de rétablir la sécurité et la liberté de navigation, et de renforcer encore la coopération régionale entre des États partageant des positions communes.

Nous soulignons l'importance de l'élection de nos trois pays au Conseil exécutif de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture pour la période 2025–2029. Cette élection témoigne de notre engagement commun à renforcer la coopération dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication.

Nous demeurons résolument déterminés à faire progresser notre intégration européenne et euro-atlantique, à consolider la région de la mer Noire en tant qu'espace de paix, de sécurité et de prospérité, et à préserver l'efficacité et la crédibilité de l'OSCE, qui est une organisation régionale de sécurité de premier plan.

Dans cet esprit, nous appelons l'ensemble des États participants et des institutions de l'OSCE à apporter leur soutien à la Présidence en exercice et au pays hôte, la Moldova, afin de permettre le fonctionnement intégral, ininterrompu et effectif de la Mission de l'OSCE en Moldova, dans le respect des procédures en vigueur ainsi que de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ce pays. Constatant que les engagements pertinents du Sommet d'Istanbul de l'OSCE de 1999 n'ont toujours pas été respectés, nous demandons instamment à la Fédération de Russie de retirer, sans condition, l'ensemble des forces militaires, des munitions et des équipements stationnés sur le territoire de la Moldova.

Unies dans leur objectif et dans leur action, la Moldova, la Roumanie et l'Ukraine continueront à s'opposer ensemble à l'agression de la Russie et à coopérer étroitement pour protéger leurs citoyens.

La Moldova, la Roumanie et l'Ukraine demandent que la présente déclaration soit annexée au journal de cette réunion du Conseil ministériel.

Je vous remercie.

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION FRANÇAISE  
(ÉGALEMENT AU NOM DE L'ALBANIE, DE L'ALLEMAGNE, DE  
L'ANDORRE, DE L'AUTRICHE, DE LA BELGIQUE, DE LA  
BOSNIE-HERZÉGOVINE, DE LA BULGARIE, DU CANADA, DE  
CHYPRE, DU DANEMARK, DE L'ESTONIE, DE LA FINLANDE, DE  
LA GRÈCE, DE L'ISLANDE, DE LA LETTONIE, DU  
LIECHTENSTEIN, DE LA LITUANIE, DU LUXEMBOURG, DE  
MALTE, DE LA MOLDOVA, DU MONTÉNÉGRO, DE LA NORVÈGE,  
DES PAYS-BAS, DE LA POLOGNE, DU PORTUGAL, DU  
ROYAUME-UNI, DE SAINT-MARIN, DE LA SLOVÉNIE, DE LA  
SUÈDE, DE LA SUISSE ET DE LA TCHÉQUIE)**

(Annexe 5 au Journal CM (32) des 4 et 5 décembre 2025)

Monsieur le Président,  
Chers Ministres,  
Ambassadeurs et délégués,

Je fais cette déclaration au nom des États participants suivants qui sont membres du Groupe informel des Amis pour la sécurité des journalistes : Allemagne, Autriche, Canada, Danemark, Estonie, Finlande, Grèce, Lettonie, Lituanie, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et mon propre pays, la France.

Les pays suivants se sont alignés sur cette déclaration : Albanie, Andorre, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Malte, Moldova, Pologne, Portugal, San-Marin, Slovénie, Suisse et Tchéquie.

La liberté des médias constitue un élément essentiel du concept global de sécurité de l'OSCE. Un environnement médiatique libre, indépendant et pluraliste renforce la gouvernance démocratique, favorise la transparence et la responsabilité et contribue à la prévention de la guerre, à la résilience de la société et à la jouissance de tous les droits de l'Homme. La capacité des journalistes et des acteurs des médias à agir sans ingérence induite, censure, intimidation ou violence est fondamentale pour sauvegarder le droit du public de rechercher, de recevoir et de diffuser des informations, tel qu'il est consacré dans les engagements des États participants de l'OSCE.

Les États participants ont affirmé à maintes reprises ces obligations dans des documents clés de l'OSCE, notamment l'Acte final d'Helsinki, le Document de Copenhague et la décision 3/18 du Conseil ministériel sur la sécurité des journalistes, qui soulignent le rôle vital des médias libres et indépendants dans la promotion de sociétés ouvertes et le maintien de l'État de droit. Ces engagements demandent aux États d'assurer les conditions juridiques et pratiques qui protègent la liberté d'expression, favorisent le pluralisme des médias, améliorent la sécurité des journalistes, mettent fin à l'impunité des crimes commis contre les journalistes et empêchent l'utilisation abusive de la législation ou du système judiciaire pour faire taire les voix dissidentes ou restreindre les publications indépendantes.

C'est avec un profond regret que nous observons un grave contraste entre l'engagement de certains États participants à mettre fin à l'impunité pour les crimes commis

contre des journalistes et la pratique dans les faits. Au lieu des enquêtes poursuivies contre ceux qui agressent, menacent ou tuent des journalistes, nous voyons un nombre croissant d'affaires dans divers États participants où les systèmes judiciaire et pénitentiaire sont employés contre les journalistes, tandis que les attaques contre ces derniers restent impunies. Le journalisme est devenu une profession à haut risque et nous ne devons pas permettre que cette situation se normalise et se détériore encore davantage. Même face à des préoccupations légitimes de sécurité nationale, les instruments juridiques ne devraient en aucun cas être utilisés à mauvais escient pour réprimer les médias indépendants et persécuter les journalistes et autres personnels des médias.

Parmi les conséquences graves de la guerre d'agression non provoquée et injustifiable de la Russie contre l'Ukraine, figure la détérioration de la situation des médias dans le contexte de la guerre. Depuis le début de la guerre, un nombre important de journalistes ont été tués ou soumis par l'agresseur russe à la détention arbitraire, à la torture et à la disparition forcée. Des rapports crédibles indiquent que l'infrastructure des médias et les travailleurs des médias sont devenus des cibles directes. Des attaques intentionnelles contre des civils et des biens à caractère civil, ainsi que des attaques sans discrimination, peuvent constituer des violations flagrantes du droit international humanitaire voire des crimes de guerre. En vertu du droit international humanitaire, les journalistes doivent être protégés (en tant que civils). Nous appelons la Fédération de Russie à libérer immédiatement et sans condition tous les professionnels des médias emprisonnés en raison de leurs activités professionnelles, y compris dans les territoires temporairement occupés de l'Ukraine.

En Russie même et en Biélorussie, la situation est également alarmante. Les employés des médias sont confrontés à un environnement répressif où la liberté des médias n'existe plus. De nombreux journalistes ont été harcelés, agressés et emprisonnés pour leurs activités professionnelles sur la base d'accusations à motivation politique. Les autorités russes et biélorusses ont étendu et utilisé à mauvais escient les lois dites « contre l'extrémisme » et « contre le terrorisme » pour punir ceux qui exercent légitimement leurs droits à la liberté d'expression, droit de réunion pacifique et d'association. La désinformation parrainée par l'État, la censure, la manipulation de l'information et l'ingérence étrangères affectent profondément la liberté des médias. La répression systématique et continue des médias indépendants en Russie et en Biélorussie a sévèrement réprimé toutes les formes de journalisme indépendant.

Des journalistes ont été arrêtés, poursuivis et condamnés dans un certain nombre d'autres pays, dont l'Azerbaïdjan, le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Tadjikistan, la Turquie et l'Ouzbékistan. Au Turkménistan, l'espace pour le journalisme indépendant est très limité. En Géorgie, qui était autrefois un leader régional de la liberté des médias, les autorités se sont tournées vers l'affaiblissement du journalisme indépendant par le harcèlement, l'intimidation, la législation et les actions judiciaires, ainsi que les détentions arbitraires d'acteurs médiatiques.

Nous restons profondément préoccupés par l'érosion de la liberté des médias dans d'autres parties de la région de l'OSCE. Nous observons une violence et une hostilité croissantes envers les médias dans l'espace public, un manque de réponse adéquate de la part des responsables de la sécurité, une réticence des forces de police à protéger les journalistes et les acteurs médiatiques. Dans certains cas, il semble que des professionnels des médias aient même été attaqués par des responsables des forces de l'ordre, avec des informations

faisant état d'agressions physiques délibérées, de harcèlement, de saisie et de destruction de matériel professionnel, voire de détention arbitraire.

Dans ce contexte, le mandat du Représentant pour la liberté des médias prend tout son sens : exercer une fonction d'alerte rapide, réagir rapidement en cas de non-respect grave des engagements de l'OSCE en matière de liberté des médias et aider les États à améliorer les lois et pratiques relatives aux médias.

Nous saluons le travail du Représentant pour la liberté des médias dans la promotion de la sécurité des femmes journalistes. La semaine dernière, nous avons commémoré le 10<sup>e</sup> anniversaire du projet Safety of Female Journalists Online (SOFJO). Nous saluons ce projet comme une activité importante du Bureau du Représentant pour la liberté des médias. En s'attaquant à la menace de la violence en ligne spécifique au genre à laquelle sont confrontées les femmes dans les médias, ce projet a contribué à un environnement en ligne plus sûr et plus inclusif pour les femmes journalistes grâce au Guide de ressources SOFJO, aux Lignes directrices pour la surveillance de la violence en ligne contre les femmes journalistes et à un programme spécifique de renforcement des capacités adapté aux besoins des différentes parties prenantes.

Monsieur/Madame la Présidente,  
Chers Ministres,  
Ambassadeurs et délégués,

La liberté des médias, y compris la sécurité des journalistes, est non seulement essentielle pour que les États respectent leurs obligations en matière de droits de l'homme, mais aussi une pierre angulaire de la sécurité et de la stabilité durables dans toute la région de l'OSCE. Nous exhortons les États participants à mettre pleinement en œuvre leurs engagements, à renforcer les garanties institutionnelles pour un journalisme indépendant et à soutenir les efforts du Représentant pour la liberté des médias à cet égard.

Je souhaiterais que cette déclaration soit enregistrée et attachée au journal de la séance.

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION BÉLARUSSE (ÉGALEMENT AU NOM DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE)**

(Annexe 6 au Journal CM (32) des 4 et 5 décembre 2025)

La République du Bélarus et la Fédération de Russie,

Expriment leur attachement aux principes fondamentaux du Dialogue structuré sur les défis et les risques actuels et futurs pour la sécurité dans l'espace de l'OSCE, tels qu'énoncés dans le document du Conseil ministériel intitulé « De Lisbonne à Hambourg : Déclaration sur le vingtième anniversaire du Cadre de l'OSCE pour la maîtrise des armements » ;

Se déclarent convaincues de l'inviolabilité des éléments fondamentaux de ce mécanisme de dialogue, notamment l'égalité souveraine des États participants, le caractère non discriminatoire du format de travail associant les 57 États participants, ainsi que le principe de l'adoption des décisions par consensus conformément aux Règles de procédure de l'OSCE ;

Réaffirment leur engagement à l'égard des principes proposés par les présidences du Groupe de travail informel sur le Dialogue structuré entre 2017 et 2021, qui doivent guider les travaux du Groupe, à savoir :

- la transparence ;
- l'appropriation collective et la responsabilité qui incombe aux États participants de faire progresser le Dialogue ;
- l'inclusivité et la participation de l'ensemble des États participants au Dialogue ;
- le caractère constructif des échanges et le respect de la diversité des opinions, des priorités et des préoccupations de tous les États participants.

Ces principes ne peuvent être appliqués que si le Dialogue structuré est ouvert à l'ensemble des 57 États participants.

Compte tenu des consultations menées sous la présidence norvégienne dans le cadre du Groupe de travail informel sur le Dialogue structuré, nous considérons que le détournement des travaux de ce format vers de prétendus « petits groupes » constitue une erreur. Conformément aux Règles de procédure de l'OSCE, les groupes de travail informels ont une composition non limitée et leurs activités doivent, sans exception, être ouvertes à l'ensemble des États participants. Or la persistance d'une politique de fragmentation du Dialogue structuré est susceptible d'aggraver les divisions existantes et de détruire ce qui subsiste du travail collégial mené au sein de l'OSCE.

Nous ne nions pas l'importance des échanges de vues informels sur les questions liées au Dialogue structuré, ni celle du maintien de canaux de communication contribuant à réduire les risques et à renforcer la compréhension mutuelle. Dans le même temps, nous sommes convaincus que toute discussion sérieuse, orientée vers des résultats concrets, portant sur les aspects politico-militaires de la sécurité ne peut se tenir que dans un cadre associant l'ensemble des 57 États participants et doit reposer sur les principes suivants :

- l'engagement en faveur du développement de relations interétatiques égales et mutuellement bénéfiques ;
- l'absence d'alternative au principe de sécurité égale et indivisible, selon lequel aucun État, groupe d'États ou organisation ne peut renforcer sa sécurité au détriment de celle des autres ;
- le respect du droit international fondé sur l'ensemble des dispositions de la Charte de l'ONU, dans leur intégralité et leur interdépendance ;
- l'inacceptabilité des restrictions fondées sur des sanctions, des clivages et des doubles standards ;
- l'instauration d'un dialogue pragmatique et dénué d'idéologie visant à examiner les défis actuels et à rechercher conjointement des solutions équilibrées ;
- l'élimination des causes profondes de la crise dans l'espace de l'OSCE et des divergences fondamentales en matière de sécurité, ainsi que l'élaboration de mécanismes mutuellement acceptables visant à assurer la viabilité d'un futur modèle de coexistence pacifique fondé sur la prise en compte réciproque des intérêts de chacun.

Nous appelons la présidence du Groupe de travail informel sur le Dialogue structuré à s'abstenir de toute pratique discriminatoire contraire aux Règles de procédure de l'OSCE et à veiller à ce que cette plateforme redevienne un espace de dialogue professionnel, mutuellement respectueux et dépolitisé, fondé sur le principe d'inclusivité, en vue de surmonter les divisions au sein de l'OSCE.

D'autres États participants de l'OSCE peuvent souscrire à la présente déclaration.

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ESTONIENNE  
(ÉGALEMENT AU NOM DU DANEMARK, DE LA FINLANDE, DE  
L'ISLANDE, DE LA LETTONIE, DE LA LITUANIE, DE LA NORVÈGE  
ET DE LA SUÈDE)**

(Annexe 7 au Journal CM (32) des 4 et 5 décembre 2025)

Monsieur le Président,

Je fais la présente déclaration au nom des États participants suivants : Danemark, Finlande, Islande, Lettonie, Lituanie, Norvège et mon propre pays, l'Estonie.

Au cours de l'année écoulée, le recul démocratique en Géorgie s'est fortement accentué et nous avons constaté, avec une profonde préoccupation, que les autorités géorgiennes continuent de se délier de leurs engagements internationaux, dont ceux pris dans le cadre de l'OSCE.

Il s'agit du recours excessif à la force contre des personnes exerçant leur liberté d'expression et de réunion, accompagné d'une incapacité persistante des autorités géorgiennes à enquêter sur les allégations de violence et à demander des comptes aux responsables ; de la répression croissante des citoyens, des acteurs de la société civile, des médias indépendants et des journalistes, notamment par l'adoption d'initiatives législatives radicales qui ont augmenté les durées de détention administrative, imposé des amendes pour des manifestations pacifiques et introduit de nouvelles dispositions pénales mal définies qui érigent en infraction des actions telles que l'« outrage » à fonctionnaire ; ainsi que du ciblage de l'opposition politique, notamment par des initiatives juridiques visant à interdire des partis politiques et à mettre en détention des dirigeants de l'opposition.

En outre, nous regrettons que les autorités géorgiennes n'aient invité le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme à observer les récentes élections locales que moins d'un mois avant le jour du scrutin, ce qui ne laisse pas assez de temps pour garantir une observation crédible et effective et prive ainsi le peuple géorgien d'une évaluation impartiale, transparente et complète.

Monsieur le Président,

En tant qu'États participants de l'OSCE, nous avons pris l'engagement de soutenir et de défendre les droits humains fondamentaux, la démocratie et l'État de droit dans l'ensemble de notre région. Comme convenu dans le Document de Moscou de 1991, les engagements contractés dans la troisième dimension sont un sujet de préoccupation directe et légitime pour tous les États participants et ne relèvent pas exclusivement des affaires intérieures de l'État concerné.

C'est dans cet esprit que nous avons cherché, au sein d'un groupe plus large d'États, à engager le dialogue avec les autorités géorgiennes et à encourager un retour au respect des droits humains et des normes et valeurs démocratiques, conformément aux engagements auxquels nous avons souscrit en commun dans le cadre de l'OSCE. Nous regrettons de constater que ces efforts sont restés vains jusqu'à présent. Au contraire, nous avons vu les autorités géorgiennes s'en prendre à la Présidente en exercice de l'Organisation pour avoir observé une manifestation pacifique au cours d'une visite destinée à faciliter le dialogue avec

tous les acteurs en Géorgie et à réaffirmer la volonté des institutions de l'OSCE de soutenir le pays dans la mise en œuvre de ses engagements dans le domaine des libertés fondamentales et de l'État de droit.

Nous continuerons néanmoins de prôner un dialogue constructif et inclusif en Géorgie ainsi que des mesures tangibles visant à défendre les principes et les engagements de l'OSCE, notamment en exigeant la fin des poursuites à motivations politiques et la libération des dirigeants de l'opposition et d'autres personnes détenues pour de tels motifs. Nous continuerons de demander aux autorités géorgiennes de s'abstenir d'actes susceptibles de restreindre encore plus l'espace démocratique, et nous soulignons la nécessité de préserver l'indépendance du pouvoir judiciaire et de garantir le droit à un procès équitable. Et nous continuerons d'explorer, avec les États participants de même sensibilité, les voies appropriées de l'OSCE pour veiller à ce que les violations des droits humains soient objectivement documentées et traitées.

Nous demandons aux autorités géorgiennes de coopérer de bonne foi avec les structures exécutives de l'OSCE et de tirer pleinement parti du soutien qu'elles offrent, afin de mettre en œuvre les engagements internationaux de la Géorgie, notamment ceux pris dans le cadre de l'OSCE, d'une manière globale et non sélective.

Enfin, nous réaffirmons notre solidarité avec le peuple géorgien et sa quête d'un avenir démocratique, pacifique et européen.

Merci.

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION SERBE**

(Annexe 8 au Journal CM (32) des 4 et 5 décembre 2025)

Monsieur le Président,

La délégation de la République de Serbie prend la parole pour exercer son droit de réponse aux observations formulées précédemment dans la « Déclaration conjointe sur les droits humains et les libertés fondamentales » à propos de son pays.

La République de Serbie réaffirme sa ferme volonté d'assurer la protection et la promotion des droits humains et des libertés fondamentales de tous les individus dans le plein respect des principes démocratiques, de l'état de droit et des obligations internationales auxquelles elle a souscrit. Le Gouvernement continue d'entretenir un dialogue ouvert et constructif avec les journalistes, les organisations de la société civile et les établissements universitaires et de prendre des mesures en vue de renforcer la transparence, le pluralisme et l'indépendance des institutions.

Tous les citoyens jouissent du droit de se réunir pacifiquement et d'exprimer leur point de vue, que celui-ci soit favorable ou critique à l'égard du Gouvernement. Cela étant, aucune société démocratique ne peut tolérer que des actes de violence soient commis sous couvert du droit de manifester ni fermer les yeux sur les tentatives délibérées visant à troubler l'ordre public ou à ébranler la stabilité institutionnelle. Les mesures prises par les autorités compétentes ont été strictement appliquées dans les limites de la loi et dans le seul but de préserver la sécurité publique. Bien que les interventions de la police aient été limitées, mesurées et uniquement axées sur les individus qui provoquaient des dégâts matériels ou agressaient des policiers, plus de 170 fonctionnaires de police ont été blessés.

La délégation serbe encourage tous les États participants de l'OSCE à collaborer en s'appuyant sur des faits vérifiés et dans un esprit de dialogue constructif et de respect mutuel. Nous demeurons disposés à poursuivre notre coopération avec les partenaires nationaux et internationaux pour continuer de renforcer les institutions démocratiques et de promouvoir les droits de l'homme. Conformément aux recommandations du Bureau des institutions démocratiques et des droits humains, nous continuons à améliorer le cadre général des médias et à sélectionner les membres de l'Autorité de réglementation des médias électroniques selon une procédure transparente.

Dans ce contexte, nous lançons une mise en garde contre les interprétations dénuées de fondement et les récits susceptibles de nuire aux efforts déployés par la Serbie et aux progrès qu'elle continue d'accomplir. L'OSCE ne saurait devenir un moyen de s'ingérer de manière partielle ou politiquement motivée dans les affaires intérieures des États participants.

Mesdames, Messieurs,

Notre objectif reste clair : il s'agit de préserver la démocratie, l'état de droit et le retour à un cycle social pacifique. C'est pour cette raison que nous continuons d'appeler au dialogue avec toutes les parties prenantes, y compris les représentants des manifestants. La Serbie aspire à rester un pays où les divergences politiques se règlent au sein des institutions

et non dans la rue, où la liberté et la sécurité sont également protégées et où l'avenir de tous les citoyens repose sur la stabilité et le respect des valeurs démocratiques.

Nous demandons que la présente déclaration soit jointe en annexe au journal du jour.

Je vous remercie.

## DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION AZERBAÏDJANAISE

(Annexe 9 au Journal CM (32) des 4 et 5 décembre 2025)

Monsieur le Président,

Compte tenu des allégations formulées par le Danemark et la France au sujet de mon pays dans les déclarations faites au nom d'un groupe d'États, je tiens à exercer mon droit de réponse :

Tout d'abord, la liberté des médias en Azerbaïdjan est garantie dans le cadre de la Constitution et de la législation nationale pertinente. Plus de 5 000 médias en ligne et imprimés mènent librement leurs activités dans le pays.

Aucun journaliste ou représentant des médias n'est placé en détention en Azerbaïdjan pour l'exercice de ses fonctions professionnelles. Des procédures judiciaires ne sont engagées qu'en cas de violation de la législation nationale sans lien avec les médias, dans le plein respect des garanties procédurales et de l'état de droit.

En outre, des milliers d'organisations non gouvernementales œuvrent ouvertement et indépendamment en bénéficiant, entre autres, de divers mécanismes de soutien gouvernemental qui facilitent leurs activités.

Nous rappelons les défis et les problèmes rencontrés par la société civile et les médias dans les pays au nom desquels les déclarations ont été faites. Nous ne souhaitons pas traiter dans le détail de ces problèmes car ils sont bien connus. Mais ils montrent que les débats à ce sujet doivent être menés de manière équilibrée et avec un esprit d'autocritique, sans deux poids deux mesures.

Nous invitons donc ces États à accorder davantage d'attention aux préoccupations liées à la liberté des médias et à la société civile au sein de leurs propres juridictions.

Nous sommes prêts à prendre part à des débats constructifs sur la mise en œuvre des engagements relatifs à la dimension humaine dans tous les États participants.

Je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la séance de ce jour.

Merci, Monsieur le Président.

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION FINLANDAISE (ÉGALEMENT AU NOM DE MALTE ET DE LA SUISSE)**

(Annexe 10 au Journal CM (32) des 4 et 5 décembre 2025)

Merci, Monsieur le Président.

Le 3 décembre, les ministres de la Troïka de l'OSCE ont prononcé la déclaration ci-après concernant les discussions d'Helsinki+50 sur l'avenir de l'Organisation.

Tout au long de l'année 2025, la Finlande, avec l'appui de la Troïka de l'OSCE, a mené les discussions d'Helsinki+50 sur l'avenir de l'Organisation en y associant tous les États participants, les partenaires pour la coopération, les structures exécutives de l'OSCE, l'Assemblée parlementaire et des représentants de la société civile. Ces discussions se sont tenues dans un contexte difficile, qui reste marqué par la guerre d'agression illégale de la Russie contre l'Ukraine, violation grave et sans précédent des principes de l'OSCE.

L'objectif des discussions d'Helsinki+50 était d'assurer que l'OSCE continue de s'acquitter de ses mandats fondamentaux, fermement ancrés dans les principes d'Helsinki. Parallèlement, ces discussions ont constitué un cadre utile pour débattre de la réforme de l'Organisation.

La Troïka de l'OSCE fait siennes les principales conclusions des discussions d'Helsinki+50 :

- Les principes d'Helsinki et le concept de sécurité globale demeurent valables et essentiels pour notre sécurité commune. Ils doivent continuer de guider l'OSCE et les discussions futures sur la sécurité européenne ;
- L'Organisation reste une enceinte de dialogue inclusif appréciée. L'établissement des responsabilités en cas de violation des principes et des engagements demeure une tâche fondamentale. Les États devraient continuer d'étudier de nouvelles formules propres à assurer un dialogue respectueux et approfondi, en s'inspirant des expériences menées cette année par la Présidence finlandaise ;
- Pour conserver son efficacité et sa pertinence, l'OSCE doit se moderniser. L'adoption sans délai d'un budget est indispensable au succès de toute initiative de modernisation. De nombreuses propositions d'amélioration du fonctionnement de l'Organisation ne nécessitent pas de consensus. Les mesures à prendre pourraient inclure l'élaboration de plans stratégiques à moyen terme par les structures exécutives, ainsi que l'utilisation pleine et entière du Fonds Helsinki+50 à l'appui de la gestion stratégique des fonds extrabudgétaires ;
- Les discussions sur les réformes appelant un consensus doivent se poursuivre. Les États devraient continuer d'œuvrer en vue d'engager des réformes plus ambitieuses conformément aux conclusions d'Helsinki+50. Ces réformes pourraient consister à dissocier le tableau d'effectifs du budget, à convenir d'allouer des crédits budgétaires biennaux et à recourir à des solutions de rechange plus durables lorsque le budget n'a pas été adopté. Un système de présidence tournante pourrait également être envisagé.

Monsieur le Président,

Dans les circonstances difficiles actuelles, la Troïka de l'OSCE continuera à se concentrer sur l'avenir de notre Organisation après 2025, l'ambition étant d'obtenir des résultats tangibles d'ici la prochaine réunion du Conseil ministériel en 2026.

Au cours des discussions d'Helsinki+50, les États participants ont demandé que les structures exécutives hiérarchisent davantage les priorités en se concentrant sur les domaines dans lesquels l'Organisation apporte une valeur particulière. La Troïka de l'OSCE est prête à soutenir ces efforts, en étroite concertation avec les États participants et les structures exécutives.

Les principes inscrits dans l'Acte final d'Helsinki – notamment le respect de la souveraineté des États, l'intégrité territoriale, le non-recours à la force et le respect des droits humains – restent le fondement de notre sécurité commune et forment la base de tous nos efforts.

Ensemble, nous partageons la responsabilité de veiller à ce que l'OSCE soit pleinement en mesure de relever les défis et de saisir les opportunités des 50 prochaines années.

Monsieur le Président, je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.

.

**DÉCLARATION DE LA PRÉSIDENTE SUISSE  
ENTRANTE À LA TRENTE-DEUXIÈME RÉUNION DU  
CONSEIL MINISTÉRIEL DE L'OSCE**

(MC.DEL/38/25 du 5 décembre 2025)

Monsieur le Vice-Ministre,  
Excellences,  
Chers collègues,

Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier sincèrement, ainsi que toute l'équipe de la Présidence finlandaise, pour le rôle moteur que vous avez joué tout au long de cette année. Vous avez guidé l'OSCE avec détermination dans un environnement exigeant et complexe, en faisant en sorte que le présent Conseil ministériel se tienne dans un esprit d'ouverture et de coopération. La Suisse apprécie vivement le professionnalisme, la réactivité et le dévouement qui ont marqué votre Présidence.

Je voudrais également remercier l'Autriche, notre pays hôte, des efforts qu'elle a déployés pour la réunion du Conseil ministériel, notamment en mettant à notre disposition cette magnifique Festsaal, mais aussi de son soutien constant et indéfectible tout au long de l'année et au-delà.

La réunion du Conseil ministériel nous rappelle, une fois de plus, pourquoi l'Organisation demeure indispensable. Même lorsque nos positions divergent du tout au tout, nous continuons à nous réunir, à échanger et à nous écouter. Cette volonté de rester engagés est le fondement de tout progrès que nous pouvons espérer accomplir. Elle permet de maintenir la sécurité et de renforcer la confiance entre les États participants. L'OSCE, avec sa structure inclusive et son approche fondée sur le consensus, reste une plate-forme sans égale et irremplaçable pour la coopération, la coordination et l'action collective.

Alors que la Suisse s'apprête à assumer la Présidence en 2026, elle le fait avec un sens aigu des responsabilités à l'égard de cette plate-forme commune. Nous abordons cette tâche en nous appuyant sur les principes de neutralité et de respect du droit international que nous appliquons de longue date. Mais surtout, nous sommes résolus à défendre les valeurs qui guident la Suisse : le dialogue, la sécurité et la confiance. Ces principes sous-tendent notre action tout au long de l'année.

Monsieur le Président,

Hier, le Président entrant, le Ministre des affaires étrangères Ignazio Cassis, a présenté les cinq priorités thématiques de la Suisse pour la Présidence : premièrement, le respect des principes d'Helsinki, qui constituent également le fondement d'une paix durable en Ukraine. Nous avons entendu les appels lancés lors du présent Conseil ministériel à l'Organisation afin qu'elle soit prête à utiliser ses outils en soutien à un règlement éventuel, si toutes les parties en font la demande.

Deuxièmement, la diplomatie multilatérale inclusive. Notre intention est d'utiliser cette plate-forme pour le dialogue avec l'ensemble de ses participants.

Troisièmement, l'anticipation des technologies pour un avenir sûr et humain.

Quatrièmement, la démocratie, l'État de droit et les droits humains.

Cinquièmement, la capacité d'action de l'OSCE. Nous avons très clairement entendu les appels à la réforme lancés dans cette salle. En tant que Présidence entrante, nous sommes prêts à relever ce défi. Mais nous devons le faire ensemble, à 57. Les réformes devraient notamment permettre de clarifier et de préciser les mandats, d'intensifier les partenariats et de mettre clairement l'accent sur les résultats.

Afin d'être en mesure d'appliquer ces réformes, l'Organisation doit avant tout adopter un budget. Je compte sur l'ensemble d'entre vous pour participer aux discussions sur le budget dans les semaines à venir dans un esprit d'ouverture et de coopération. Nous devons réussir.

J'invite également les États participants à traiter la question de la Présidence de 2027 avec la plus grande urgence. Le temps presse pour la nomination d'un candidat consensuel conformément à la décision du Conseil ministériel de Porto.

Monsieur le Président,

Nous faisons face à des défis de taille. La guerre en Ukraine fait rage et des tensions persistent dans différentes parties de la région de l'OSCE. Les conflits, les crises humanitaires et les désaccords politiques nous rappellent qu'aucun pays ne peut garantir la sécurité à lui seul. L'OSCE a précisément pour raison d'être de permettre à sous les États participants de se concerter, de communiquer et d'agir ensemble. Faisons-le. La Suisse consacrera sa Présidence à l'exercice de cette responsabilité collective, en veillant au maintien du dialogue et au respect des cadres de sécurité.

La Suisse est résolue à œuvrer en étroite coopération avec l'ensemble des États participants et des partenaires pour la coopération ainsi qu'avec les institutions et les opérations de terrain de l'OSCE, dont l'expérience et la présence demeurent décisives pour les populations de la région tout entière. Nous écouterons attentivement, joueront un rôle de facilitateur là où nous le pourrons et nous emploierons à promouvoir des solutions fondées sur le droit international, la coopération et le respect mutuel. Ce faisant, nous visons à consolider les instruments de l'Organisation, à utiliser sa boîte à outils, à préserver sa capacité d'agir et à faire en sorte qu'elle continue de servir efficacement la paix, la stabilité et la sécurité.

Monsieur le Président,  
Chers collègues,

La Suisse se réjouit à la perspective de coopérer avec l'ensemble des délégations à la séance d'ouverture du Conseil permanent le 15 janvier, où nous présenterons l'intégralité de notre programme et un aperçu de l'année à venir. Vous avez déjà reçu les invitations au premier événement de la Présidence, consacré à la lutte contre l'antisémitisme dans l'espace de l'OSCE, qui se tiendra en février de l'année prochaine. Nous vous sommes reconnaissants de l'intérêt que vous portez à cette question.

Excellences,

La Suisse assume la Présidence avec détermination et en étant pleinement consciente des responsabilités qui lui incombent. Nous sommes résolus à préserver le rôle de l'OSCE et à renforcer ses outils et ses capacités.

Nous dialoguerons avec toutes les délégations dans un esprit d'ouverture, coopérerons étroitement avec le Secrétaire général, avec les structures exécutives de l'OSCE, avec ses opérations de terrain, avec ses institutions autonomes et avec l'Assemblée parlementaire.

Nous sommes conscients des limites d'une présidence. Elle a un rôle de préparation, de proposition et de facilitation mais ce sont les États participants qui prennent les décisions. Le succès de toute présidence et celui de l'OSCE est donc entre vos mains, entre nos mains.

Vous pouvez compter sur l'attachement sans réserve de la Suisse à l'Organisation, mais je compte sur le vôtre. Je me réjouis de notre partenariat visant à consolider l'OSCE et à renforcer la sécurité et la coopération en Europe.

Je vous remercie.



### **III. RAPPORTS AU CONSEIL MINISTÉRIEL**



## **RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL À LA TRENTE-DEUXIÈME RÉUNION DU CONSEIL MINISTÉRIEL**

(MC.GAL/19/25 du 4 décembre 2025)

Mesdames et Messieurs les ministres,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

Nous nous réunissons à un moment critique. Il y a quelques mois, nous avons marqué le cinquantième anniversaire de l'Acte final d'Helsinki. Nous avons célébré l'impact transformateur que l'Acte final a eu sur le continent. Nous nous sommes souvenus des dix Principes qui y sont énoncés. Et nous nous sommes remémorés le principal héritage d'Helsinki, à savoir que « le dialogue est toujours possible ».

Nous en avons la démonstration aujourd'hui dans cette salle. Des pays qui sont actuellement en guerre les uns contre les autres sont assis face à face. Des pays qui ont été en guerre pendant des décennies et qui sont en train de construire la paix sont assis côte à côte.

Cela tient au fait que, malgré les tentatives préjudiciables de rejeter le dialogue comme « inutile », malgré les tentatives délibérées de marginaliser l'Organisation et de la reléguer au passé, l'OSCE est et reste aujourd'hui l'enceinte dont nous avons de nouveau besoin pour reconstruire l'architecture de sécurité en Europe qui a volé en éclats.

Aucune autre enceinte n'est aussi inclusive. Aucune autre enceinte n'a une telle histoire. Aucune autre enceinte ne recèle un tel potentiel. Et ce potentiel, nous devons l'exploiter.

Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

L'architecture de sécurité européenne que nos prédécesseurs ont bâtie au prix de décennies de dur labeur s'est effondrée sous nos yeux. Elle ne tient tout simplement plus.

Et ce n'est nulle part plus visible qu'à quelques centaines de kilomètres d'ici, en Ukraine. La guerre en cours reste une plaie béante au cœur de notre continent. Elle a causé d'immenses souffrances, elle doit cesser. Grâce aux efforts diplomatiques renouvelés menés par le Président Trump ces derniers mois, je suis convaincu qu'elle prendra fin.

Et lorsqu'elle s'achèvera, deux choses seront claires.

Premièrement, quel que soit l'accord conclu entre les parties, il sera dans l'intérêt de tous qu'il soit mis en œuvre de telle sorte qu'il perdure. Pour qu'il perdure, il devra être juste et crédible. Et pour qu'il soit crédible, il devra faire l'objet d'un suivi. Le moment venu, et si les parties ont besoin de nous, l'OSCE sera prête.

Deuxièmement, nous devons nous pencher sur ce que cette guerre a mis à nu. L'architecture globale de la sécurité en Europe ne tient plus. Il sera dans l'intérêt de tous de bâtir un système qui perdure, et qui puisse nous éviter de sombrer dans l'abîme d'une course

aux armements et d'une gestion sans fin de l'escalade, avec le risque d'une nouvelle confrontation.

Nous aurons besoin d'un nouveau dialogue – honnête, inclusif et tourné vers l'avenir – sur la manière de reconstruire l'architecture de sécurité européenne.

Pour y parvenir, nous devons être prêts à poser les questions délicates. Lorsqu'un système s'effondre comme c'est le cas actuellement, tous les États participants doivent procéder à un examen de conscience. Un débat véritable sur la sécurité devrait comprendre une évaluation lucide de ce qui a mal tourné, de ce que nous avons toléré que nous n'aurions pas dû et de ce que nous avons sous-estimé. Nous devons mener cette réflexion ensemble et être à l'écoute les uns des autres, comme nous l'avons fait au début des années 1970.

Pour relever ces défis, je pense que l'OSCE est une enceinte essentielle. Elle dispose de l'inclusivité, de la légitimité, de l'expérience et de la mémoire historique pour montrer que le dialogue, l'engagement et la coopération sont encore possibles, même et surtout durant les périodes les plus sombres et même et surtout avec des adversaires. C'est la seule manière de garantir une sécurité globale pour tous.

Les personnels de l'OSCE au Secrétariat, dans les opérations de terrain et les institutions le démontrent jour après jour dans leur action, que ce soit en soutenant le dialogue politique ou en réunissant les représentants de leurs États par-delà les frontières, pour apprendre les uns des autres et élaborer des approches communes face à des défis partagés. Nous continuons à incarner jour après jour l'esprit de la « sécurité coopérative ».

Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

L'Organisation est prête à remplir une nouvelle fois sa mission historique. Mais nous ne sommes plus dans les années 1970 ou 1990. Nous devons la doter des outils et de la souplesse dont elle a besoin pour être un acteur agile et efficace dans le monde en évolution rapide du XXI<sup>e</sup> siècle.

En bref, nous avons besoin de réformes. Des réformes profondes, courageuses et efficaces. Nous devons réduire nos coûts et réorienter nos efforts et nos ressources vers ce que nous faisons le mieux et là où nous apportons une réelle valeur ajoutée.

Je suis prêt à jouer mon rôle et à proposer, rien que pour le Secrétariat, une réduction de 10 % des coûts incluant les coûts de personnel et autres dépenses. Ce sera très difficile, mais cela sera fait en rationalisant la structure interne, en établissant des priorités claires, en fusionnant ce qui peut l'être et en supprimant ce qui est redondant.

Nous avons fermé les structures de Minsk en seulement trois mois : nous savons comment être efficaces et efficients. Mais les règles rigides actuelles en matière de budgétisation et de ressources humaines ne nous donnent tout simplement pas la souplesse nécessaire pour redéployer des ressources en interne. Je dois donc solliciter votre soutien afin de dissocier le tableau des effectifs du budget, ce qui nous permettra de réduire les coûts.

Vous conserveriez la compétence de déterminer le nombre de postes et leur niveau, mais nous devons avoir le pouvoir de décider, au sein du Secrétariat, des institutions et des opérations de terrain, où déployer notre personnel.

C'est tout ce que je demande, et je ne suis pas le seul : tous les chefs des opérations de terrain et des institutions ont demandé exactement la même chose étant donné qu'ils sont confrontés au même défi. Cette simple décision suffira à elle seule à libérer le potentiel de réforme de l'Organisation. Il en résultera des coûts moindres et des structures plus efficaces, avec la possibilité de déployer les ressources là où elles sont le plus nécessaires et où la valeur ajoutée est plus grande. Notre Organisation est déjà très efficace et agile, et le défi budgétaire actuel peut, paradoxalement, la rendre plus forte, à condition de disposer des outils nécessaires pour saisir l'occasion qui se présente.

Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

Je ne prétends pas que le chemin que nous aurons à parcourir sera facile. Je dis simplement que nous pouvons y arriver. Il est possible de mettre fin à la guerre en Ukraine. Il est possible de soutenir et de favoriser la mise en œuvre de l'accord auquel les parties sont susceptibles de parvenir. Et il est possible de relancer un véritable dialogue sur la future architecture de sécurité européenne.

Nous avons connu, au début des années 1970, une autre période au cours de laquelle le monde était confronté à une menace existentielle qui a conduit à l'Acte final d'Helsinki et au cadre dans lequel nous travaillons encore aujourd'hui. Nous sommes peut-être à l'aube d'une autre période comparable.

Rappelons que l'Organisation est née à une époque où la menace d'une destruction mutuelle assurée était au premier plan des préoccupations de chacun. Franchement, ces capacités n'ont fait qu'augmenter depuis 1975. Ces dernières années, nous avons assisté à une rhétorique nucléaire irresponsable. C'est inacceptable. Ne l'oublions pas : « Une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée ». Ne jouons pas avec le feu.

Mesdames et Messieurs les ministres,  
Chers collègues, Mesdames et Messieurs,

La sécurité ne peut pas, et ne pourra jamais, être garantie par la seule dissuasion militaire. La dissuasion est essentielle, mais à elle seule, elle peut conduire à une course aux armements aux conséquences déstabilisantes pour tous. La sécurité et la paix doivent être assurées également par la coopération, qui passe par le dialogue, la réduction des risques, la gestion des crises, la transparence militaire, les mécanismes de vérification et la maîtrise des armements.

Tel est l'héritage vivant d'Helsinki. Et telle est notre responsabilité historique.

Je vous remercie.

**LETTE DU PRÉSIDENT DU FORUM POUR LA COOPÉRATION EN  
MATIÈRE DE SÉCURITÉ À LA MINISTRE FINLANDAISE DES  
AFFAIRES ÉTRANGÈRES, PRÉSIDENTE DE LA  
TRENTE-DEUXIÈME RÉUNION DU CONSEIL  
MINISTÉRIEL DE L'OSCE**  
(MC.GAL/12/25 du 1<sup>er</sup> décembre 2025)

En ma qualité de Président du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS), j'ai l'honneur de vous informer des activités menées par le Forum en 2025.

En rédigeant la présente lettre, j'ai consulté les autres présidences du FCS en 2025, à savoir l'Espagne et l'Estonie.

L'année écoulée marque la quatrième année consécutive du fonctionnement du FCS dans des conditions de sécurité exceptionnelles, liées à la guerre d'agression en cours, injustifiée et non provoquée, lancée par la Russie contre l'Ukraine le 24 février 2022. Cette guerre continue de porter atteinte à l'architecture de sécurité européenne et mondiale et menace les fondements mêmes du concept de sécurité coopérative de l'OSCE. En 2025, les trois présidences du FCS ont placé leur soutien indéfectible à l'Ukraine au cœur de leurs programmes et souligné que la Russie doit être tenue responsable de ses actes. En étroite coordination avec la Présidence du Conseil permanent et le Secrétariat de l'OSCE, le FCS a continué de servir de plateforme de dialogue dans le cadre de son mandat, en mettant l'accent sur la réponse aux défis actuels en matière de sécurité tout en préservant son intégrité.

Alors que l'OSCE célébrait cette année le cinquantième anniversaire de l'Acte final d'Helsinki, les présidences du FCS ont reconnu le caractère plus urgent que jamais de la nécessité de faire respecter les principes de l'Organisation, ainsi que d'assurer un soutien continu en vue d'un règlement pacifique de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine. Les trois séances d'ouverture, auxquelles ont participé le Ministre des affaires étrangères de l'Espagne, S. E. J. M. Albares Bueno, le Secrétaire général du Ministère des affaires étrangères de l'Estonie, S. E. J. Vseviov, et le Ministre de la défense de la Finlande, S. E. A. Häkkänen, ont permis de transmettre un message fort de soutien indéfectible à l'Ukraine. Les participants ont également appelé au rétablissement du dialogue au sein du FCS, ainsi qu'à une conduite responsable des affaires dans l'ensemble de l'espace de l'OSCE et au-delà.

Les séances plénières du Forum ont servi de plateforme pour échanger des vues sur la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine. Au total, sept dialogues de sécurité ont été tenus, ainsi que quatre séances communes du FCS et du Conseil permanent. Il est regrettable qu'un dialogue de sécurité prévu ait été bloqué par la Russie et qu'il ait fallu le tenir par la suite sous la forme d'un événement parallèle de la Présidence.

Les trois présidences du FCS en 2025 ont accordé une priorité particulière aux questions de responsabilité et d'obligation de rendre des comptes dans le domaine militaire. La Présidence espagnole du FCS a organisé un dialogue de sécurité intitulé « Utilisation responsable des technologies nouvelles et émergentes dans le domaine militaire » ; la Présidence estonienne a tenu un dialogue de sécurité sur le thème « Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité : le contrôle démocratique des

forces armées et de sécurité », et la Présidence finlandaise a facilité un dialogue de sécurité intitulé « Résilience grâce à la sécurité globale ».

Sous la Présidence estonienne, une séance commune du FCS et du Conseil permanent a été consacrée à la protection des enfants dans les conflits armés. La Présidence finlandaise a pour sa part organisé deux séances communes du FCS et du Conseil permanent : l'une portait sur la violation de l'espace aérien estonien par la Fédération de Russie, et l'autre était consacrée à un dialogue de sécurité sur les « 50 ans de l'Acte final d'Helsinki ».

En outre, la Présidence finlandaise a organisé à Helsinki un séminaire sur le Code de conduite de l'OSCE consacré à la responsabilité et à l'obligation des commandants militaires de rendre des comptes dans la conduite des opérations. Ce séminaire était axé sur le droit international humanitaire et la responsabilité du commandement dans le cadre d'un « ciblage conjoint » lors d'opérations militaires.

Les trois présidences du FCS ont accordé une attention particulière à la mise en œuvre du programme « Femmes, paix et sécurité » et de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies. La Présidence espagnole du FCS a organisé, conjointement avec le Conseil permanent, un dialogue de sécurité intitulé « Vers une participation pleine et égale des femmes à la gouvernance de la paix et de la sécurité ». La Présidence estonienne a tenu un dialogue de sécurité consacré au « rôle des femmes dans le renforcement de la défense et de la résilience ». Sous la Présidence finlandaise, un événement parallèle sur les violences sexuelles et fondées sur le genre utilisées comme arme de guerre a été organisé pour remplacer un dialogue de sécurité qui avait été bloqué. Un documentaire intitulé *He Came Back*, produit par le média *Kyiv Independent*, a été projeté pour compléter cet événement parallèle.

En marge de la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité, la Présidence estonienne a organisé un événement parallèle consacré au rôle des hommes dans la lutte contre les biais inconscients, ainsi qu'un autre sur la guerre hybride dans l'espace de l'OSCE. À l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, la Finlande a accueilli un événement de la Présidence du FCS intitulé « Les 25 ans de la résolution 1325 des Nations Unies : perspectives sur les quatre piliers du programme Femmes, paix et sécurité ». Dans le cadre de cet événement, l'exposition « *Arm Women Now* » a mis en lumière la résilience exceptionnelle des femmes militaires ukrainiennes face à la guerre d'agression brutale menée par la Russie contre l'Ukraine.

Les trois présidences du FCS ont continué de soutenir les travaux de l'OSCE dans la dimension politico-militaire de la sécurité, en mettant l'accent sur l'assistance pratique dans le domaine de la maîtrise des armes légères et de petit calibre (ALPC) et des stocks de munitions conventionnelles (SMC). En marge de la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2025, la Présidence estonienne du FCS a organisé un événement parallèle consacré à l'examen des projets d'assistance relatifs aux ALPC et aux SMC en Europe du Sud-Est. En outre, la Présidence finlandaise du FCS a assuré l'organisation de deux événements consacrés aux progrès accomplis dans la mise en œuvre des projets d'assistance relatifs aux armes légères et de petit calibre (ALPC) et aux stocks de munitions conventionnelles (SMC), afin d'informer les États participants des résultats obtenus et des enseignements tirés. Elle a également convoqué une réunion sur le rôle de la maîtrise des ALPC dans le cycle des conflits, ce qui a permis aux experts d'autres organisations

internationales d'échanger des vues sur les enseignements tirés et les bonnes pratiques en Europe du Sud-Est et en Europe orientale.

En 2025, les projets d'assistance de l'OSCE relatifs aux ALPC et aux SMC, au nombre de 19 d'une valeur de 66,5 millions d'euros, ont continué d'apporter un soutien constant. Une part importante de ces activités a été consacrée à la lutte contre le trafic illicite des ALPC dans l'ensemble de l'espace de l'OSCE. En Asie centrale, les projets d'assistance ont continué de soutenir les initiatives visant à contrer la menace et les risques liés au trafic illicite d'armes légères, de munitions et d'explosifs, ainsi qu'à renforcer la gestion du cycle de vie des munitions conventionnelles. En Ukraine, l'OSCE, en coopération avec d'autres partenaires internationaux, a fourni un appui consultatif à l'élaboration de la stratégie pour la maîtrise des ALPC et a participé à des activités de renforcement des capacités des services chargés de l'application des lois, notamment par des formations et des échanges de bonnes pratiques destinés à lutter contre le trafic illicite d'armes, de munitions et d'explosifs. Dans le cadre d'un programme régional exécuté en Europe du Sud-Est, l'OSCE a mis en œuvre des activités de neutralisation des ALPC et organisé des formations régionales cynophiles certifiées par Frontex.

En outre, tout au long de l'année, les présidences du FCS ont apporté leur soutien au programme de formation 2025 de l'OSCE « *Scholarship for Peace and Security* », axé sur la prévention et le règlement des conflits par la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération et s'adressant aux jeunes, en particulier aux femmes. Cette édition a enregistré un nombre record de candidatures, le plus élevé depuis la création du programme.

L'échange d'informations militaires s'est poursuivi à un rythme soutenu, même si certains États participants ont décidé de continuer à ne pas échanger d'informations ou de ne pas les fournir à tous les États participants compte tenu de la situation actuelle en matière de sécurité. Le Système de gestion et de notification des informations de l'OSCE (iMARS) a été lancé avec succès et offre désormais aux États participants une capacité d'analyses en temps réel des données militaires. En 2025, l'ensemble des rapports mensuels et trimestriels relatifs à la mise en œuvre des mesures de confiance et de sécurité, établis par le Centre de prévention des conflits, ont été générés au moyen de ce système.

Les présidences du FCS se félicitent du travail accompli par le Centre de prévention des conflits pour élaborer le programme d'apprentissage en ligne du Forum. Composé de 23 modules, ce programme porte sur des thèmes relatifs à la conduite des séances plénières du FCS, à la maîtrise des armements, aux échanges d'informations militaires ainsi qu'aux résolutions 1325 et 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Il est proposé en anglais et en russe. À ce jour, 950 participants issus de 51 États participants ont suivi les modules d'apprentissage en ligne du FCS.

En 2025, les intervenants qui ont apporté leur expertise aux dialogues de sécurité comprenaient 57 % de femmes et 43 % d'hommes. La même année, la participation moyenne aux séances plénières du FCS s'est établie à 34 % de femmes et 66 % d'hommes ; les présidences du FCS notent à cet égard qu'il s'agit d'une augmentation de 3 % de la participation des femmes par rapport à l'année précédente.

En conclusion, face aux défis persistants posés par la sécurité dans la région et à la dégradation sans précédent de l'approche constructive au sein du FCS, le Forum reste déterminé à servir de plateforme essentielle de dialogue et de prise de décision dans la

première dimension. Il offre aux États participants la possibilité d'examiner les questions de sécurité politico-militaires, de faire part de leurs préoccupations en matière de sécurité et de se tenir mutuellement responsables du respect des principes de l'OSCE et de la mise en œuvre de leurs engagements.

# **RAPPORT SUR LA CLÔTURE DU PROCESSUS DE MINSK, DU MANDAT DU REPRÉSENTANT PERSONNEL DE LA PRÉSIDENTIE EN EXERCICE DE L'OSCE POUR LE CONFLIT DONT LA CONFÉRENCE DE MINSK DE L'OSCE EST SAISIE ET DU MANDAT DU GROUPE DE PLANIFICATION DE HAUT NIVEAU**

(MC.GAL/17/25 du 2 décembre 2025)

## **1. Introduction**

Conformément à la décision n° 1/25 du Conseil ministériel (MC.DEC/1/25) du 1<sup>er</sup> septembre 2025, le Secrétariat de l'OSCE a été chargé de procéder à la clôture du Processus de Minsk, du mandat du Représentant personnel de la Présidence en exercice de l'OSCE pour le conflit dont la Conférence de Minsk est saisie et du mandat du Groupe de planification de haut niveau (ci-après dénommés collectivement les « structures de Minsk »), au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2025.

Le 1<sup>er</sup> septembre 2025, le Secrétaire général a transmis au Représentant personnel de la Présidence en exercice et au Groupe de planification de haut niveau un plan de mise en œuvre de la clôture visant à encadrer la cessation de leurs activités de manière ordonnée, responsable, rapide et efficace sur le plan des coûts, tout en garantissant un processus coordonné et efficace, conformément au Système commun de gestion réglementaire de l'OSCE. Le Processus de Minsk ne comportant aucune obligation contractuelle (aucun local, actif ou poste inscrit sur la masse salariale de l'Organisation), sa clôture a été formalisée par la décision MC.DEC/1/25 et par l'arrêt des dépenses correspondantes.

La clôture du mandat du Représentant personnel de la Présidence en exercice de l'OSCE et du Groupe de planification de haut niveau s'est achevée le 30 novembre 2025 et a porté sur les aspects suivants : ressources humaines, actifs, locaux, technologies de l'information et de la communication (TIC), budget et finances (y compris les contrats de services), gestion des archives ainsi que communication interne et externe.

Le budget de clôture des structures du processus de Minsk s'élevait à 609 445 euros, conformément au document CIO.GAL/102/25, examiné par le Comité consultatif pour la gestion et les finances le 20 août 2025 et mentionné dans la décision MC.DEC/1/25.

## **2. Ressources humaines**

La clôture s'est traduite par la cessation de fonctions de 18 membres du personnel, dont 13 relevaient du Représentant personnel de la Présidence en exercice de l'OSCE (deux postes détachés et 11 postes contractuels de la catégorie des services généraux) et cinq du Groupe de planification de haut niveau (quatre postes détachés et un poste contractuel de la catégorie des services généraux). Les indemnités applicables ont été versées, notamment l'indemnité de cessation de service, la compensation des congés non pris, les prestations du fonds de prévoyance, etc. Tous les membres du personnel concernés sont restés en fonctions jusqu'au 30 novembre 2025, ce qui a permis de maintenir sur place des ressources humaines suffisantes pour mener à bien la clôture dans les délais impartis.

Le Secrétariat a organisé plusieurs réunions d'information avec le personnel des structures concernées afin de communiquer les informations pertinentes, répondre aux questions, recueillir les préoccupations exprimées et y apporter des réponses dans la mesure permise par le cadre réglementaire et la pratique observée lors de la fermeture d'autres structures exécutives.

Tout au long du processus de clôture, le Secrétariat a veillé à ce que le personnel continue de bénéficier d'un soutien psychosocial. Un appui complémentaire a également été assuré par le prestataire d'assurance maladie agréé par l'OSCE.

Le Secrétariat a également conçu et mis en œuvre un programme spécifique de formation à la transition professionnelle à l'intention du personnel concerné par la clôture (notamment la préparation aux entretiens d'embauche et la gestion de projets). Les formations ont été dispensées par le Secrétariat en présentiel à Tbilissi, du 28 au 31 octobre, ainsi qu'en ligne.

### **3. Actifs**

Au total, 392 actifs ont été traités dans le cadre du processus de clôture. Il s'agissait notamment de véhicules et de pièces détachées, d'équipements TIC ainsi que de mobilier.

Les transferts internes vers d'autres structures exécutives ou la cession externe des actifs ont été effectués conformément au Système commun de gestion réglementaire de l'OSCE. Au total, 102 actifs ont été transférés au sein de l'OSCE, 62 ont été vendus, 111 ont été cédés à titre gracieux et 117 actifs obsolètes ont été détruits. La vente des actifs a généré environ 100 000 euros.

Du 3 au 12 novembre, le Secrétariat a fourni un soutien sur place au Représentant personnel de la Présidence en exercice de l'OSCE pour le traitement des actifs. Il s'est par ailleurs rendu à plusieurs reprises au bureau du Groupe de planification de haut niveau. Les transferts transfrontaliers d'actifs ainsi que les autres opérations liées à la clôture ont été facilités par l'envoi de notes verbales aux États participants concernés.

Le Secrétariat finalise actuellement les dernières opérations liées au transfert interne de certains actifs du Représentant personnel vers d'autres structures exécutives, ainsi qu'à l'acheminement de ses archives et de ses actifs vers Vienne.

### **4. Technologies de l'information et de la communication**

Une sauvegarde complète des données et des systèmes numériques stockés localement a été réalisée, et les supports correspondants ont été transférés au Secrétariat. Celui-ci a ensuite procédé, de manière progressive et ordonnée, à l'arrêt des centres de données, des services et des équipements TIC concernés. Une attention particulière a été accordée à la sécurité de l'information de l'OSCE, notamment par la déconnexion des structures exécutives concernées du réseau informatique de l'Organisation et l'effacement sécurisé des équipements TIC. La continuité des activités a été assurée et les services critiques ont été maintenus à partir du centre de données de Vienne.

## **5. Locaux**

Le Représentant personnel de la Présidence en exercice de l'OSCE occupait des locaux loués à Tbilissi, Erevan et Bakou, tandis que le Groupe de planification de haut niveau disposait d'un bureau à Vienne. Tous les locaux ont été inspectés, préparés en vue de leur restitution et remis aux propriétaires conformément aux modalités de résiliation applicables.

Aucun travail de remise en état ni aucun autre service supplémentaire n'a été requis préalablement à la restitution.

## **6. Budget et finances**

Les principaux éléments du budget de clôture figurant dans le document CIO.GAL/102/25, tel que mentionné dans la décision MC.DEC/1/25, concernent les coûts liés au personnel et aux indemnités associées, conformément au Système de réglementation commun de la gestion, ainsi que les dépenses relatives à la gestion des actifs, à la fermeture des locaux et aux activités de gestion des archives.

En l'absence d'un Budget unifié 2025 adopté, le financement de la clôture des structures de Minsk concernées a continué de reposer sur des dispositions provisoires, comme le prévoit l'article 3.04 du Règlement financier.

Tous les paiements et les demandes de paiement effectués et/ou réglés par le Représentant personnel de la Présidence en exercice de l'OSCE et par le Groupe de planification de haut niveau à la fin de la période de clôture ont été précédés d'un examen des contrats de services et autres contrats afin de vérifier les modalités d'expiration et de résiliation ainsi que l'existence éventuelle d'obligations non exécutées ou de créances potentielles. En conséquence, le Représentant personnel et le Groupe de planification de haut niveau ont mis fin, en coordination avec le Secrétariat, aux contrats de services et autres contrats.

Le coût effectif de la clôture pour les deux structures n'a pas dépassé les estimations budgétaires prévues dans le document CIO.GAL/102/25.

Le compte bancaire du Représentant personnel a été clôturé le 28 novembre 2025 et les fonds restants ont été transférés au Secrétariat. Le Groupe de planification de haut niveau ne disposait pas de compte bancaire distinct, ses opérations financières étant assurées par le Secrétariat. Tout paiement final éventuellement requis au titre d'opérations administratives résiduelles sera effectué par le Secrétariat.

Une fois l'ensemble des paiements et des réclamations réglés, le Secrétariat procédera à la liquidation des engagements non apurés et restituera l'intégralité des fonds non utilisés aux États participants par l'intermédiaire de l'excédent de trésorerie annuel du Budget unifié. Ces éléments figureront dans les états financiers.

## **7. Gestion des archives**

Le Représentant personnel de la Présidence en exercice de l'OSCE et le Groupe de planification de haut niveau ont, en collaboration avec le Secrétariat, établi un inventaire des archives physiques et numériques, par lieu de conservation et par volume, afin de déterminer

les besoins en matière de tri, de préparation et de transfert. La gestion des archives relatives au Processus de Minsk, dont le volume était limité, a été assurée directement par le Secrétariat.

Les mandats respectifs des structures concernées, ainsi que leurs plans de classement et calendriers de conservation, ont constitué les principales lignes directrices pour assurer la conservation, le transfert et la préservation de l'ensemble des archives, y compris l'identification des documents présentant une valeur essentielle et historique. Les dossiers dont la durée de conservation n'était pas arrivée à expiration, ainsi que ceux destinés à être conservés au Secrétariat, ont été entreposés à Vienne dans le dépôt d'archives intermédiaires, tandis que les archives historiques seront transmises, par l'intermédiaire du Secrétariat, au Centre de documentation de Prague en vue de leur conservation à long terme.

Les archives du Représentant personnel représentaient un volume de 15,5 mètres linéaires, celles du Groupe de planification de haut niveau un volume de 10 mètres linéaires. Un volume supplémentaire important d'archives a été détruit sur place, conformément aux règles de conservation de l'OSCE et aux procédures d'élimination en vigueur.

Du 28 septembre au 4 octobre, le Secrétariat a apporté un soutien sur place au Représentant personnel pour les opérations de gestion des archives ; il s'est également rendu à plusieurs reprises au bureau du Groupe de planification de haut niveau.

Des responsables des archives au sein du Secrétariat ont été désignés pour l'ensemble des archives du Représentant personnel, du Groupe de planification de haut niveau et du Processus de Minsk.

## **8. Communication interne et externe**

Le Secrétariat a assuré la communication interne en organisant 16 réunions hebdomadaires d'un groupe de planification et de coordination, présidé par le Centre de prévention des conflits et composé des départements compétents du Secrétariat ainsi que de représentants du Représentant personnel et du Groupe de planification de haut niveau. Ces réunions se sont tenues du 14 août au 27 novembre 2025.

Des réunions *ad hoc* supplémentaires avec certains départements du Secrétariat ont également été organisées tout au long du processus de clôture, selon les besoins, afin de favoriser la transparence et le partage de l'information avec le personnel concerné et d'assurer une coordination plus étroite de certaines activités de clôture.

Un premier communiqué de presse (SEC.PR/60/25), saluant la déclaration conjointe du 8 août, a été publié le 9 août 2025. Deux autres communiqués ont ensuite été diffusés le 1<sup>er</sup> septembre et le 1<sup>er</sup> décembre 2025 afin de marquer respectivement le début et la fin du processus de clôture du Processus de Minsk, du mandat du Représentant personnel de la Présidence en exercice et du mandat du Groupe de planification de haut niveau (SEC.PR/61/25 et SEC.PR/71/25). Le Secrétariat a répondu à 18 demandes de médias concernant ce processus.

Le 16 octobre 2025, le Secrétariat a présenté au Conseil permanent un point de situation sur l'état d'avancement de la clôture des structures de Minsk, sous la forme d'une mise à jour orale.

Le 1<sup>er</sup> décembre 2025, le Secrétariat a mis à jour les pages correspondantes du site internet de l'OSCE afin d'y indiquer la clôture du Processus de Minsk, du mandat du Représentant personnel de la Présidence en exercice et du mandat du Groupe de planification de haut niveau.